

Ce procès-verbal est sujet à changements et sera soumis pour approbation lors de la prochaine assemblée du conseil de quartier.



CONSEIL DE QUARTIER no 5 SECTEUR VASSAN

COMPTE RENDU de la rencontre tenue le 21 juin 2022 à 19 h, à la salle communautaire de St-Edmond au 579, chemin St-Edmond

Présences :

M. Jean St-Jules, conseiller municipal du district no. 5 et président du conseil de quartier
Mme Nicole Binet, conseillère de quartier
M. Gaétan Gignac, conseiller de quartier
Mme Nicole Guilbert, conseillère de quartier
M. Daniel St-Arnaud, conseiller de quartier
Mme Annick Blanchet, conseillère de quartier
M. Frédéric Bisson, agent administratif aux communications

Absence :

Mme Geneviève Larche, conseillère de quartier

Assistance : 7 personnes

1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux conseillers et aux citoyens présents et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 04.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 juin 2022

Le président fait la lecture de l'ordre du jour de la séance. Il est proposé par Gaétan Gignac, appuyé de Mme Nicole Binet, de l'adopter avec les modifications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-01

3- Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 12 avril 2022

Une lecture du procès-verbal est effectuée, mais les suivis seront faits au point suivant de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par M. Gaétan Gignac, appuyé de M. Daniel St-Arnaud, d'adopter le compte rendu de la dernière rencontre avec les modifications

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-02

4- Suivis

- **Parc Arc-en-ciel :** Une demande a été envoyée pour l'activation du dossier le 27 avril dernier. Une discussion a suivie avec M. Ian Bélanger, directeur du département Sports plein air à la Ville de Val-d'Or. Le processus est donc maintenant enclenché par la Corporation des parcs et espaces verts.
- **Parc Harricana :** La demande a été faite pour le débroussaillage et la plantation des arbres et des rencontres ont eu lieu. La réponse de M. Danny Burbridge est que le puit présent devra être détruit puisqu'il n'est pas conforme. Il représenterait une problématique de santé publique selon lui. Pour l'année 2022, René Roy du service de Gestion de l'eau autorisera pour le festival Harricana l'accès à un conduit à un seul robinet comme l'année dernière. En 2023, les travaux auront lieu.

- **Patinoire de Vassan** : Une discussion entre M. St-Jules et M. Ian Bélanger a eu lieu pour l'aménagement d'un parc pour enfants et l'idée de réaffecter la patinoire aux côtés de ce parc est envisageable. Ce projet de parc-école et patinoire serait en commun avec la commission scolaire et aurait comme principal objectif d'attirer des familles dans le quartier de Vassan. Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil par rapport à la nécessité grandissante de développer Vassan et d'attirer de nouvelles personnes. Ceux-ci sont donc très favorables au projet.
- **Élections** : Les élections ont été endossées à la 478^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or.
- **Déneigement** : M. St-Jules s'est occupé de remettre directement à la direction générale les nombreuses plaintes reçues durant l'hiver 2021-2022 concernant le déneigement dans le secteur de Vassan. M. St-Jules ajoute qu'il a ressenti le profond mécontentement des citoyens et il affirme être présent pour les soutenir dans leurs demandes. M. St-Arnaud demande ce qui sera fait dans les prochaines années pour améliorer les choses. M. St-Jules répond que la Ville de Val-d'Or fait de son mieux malgré les différentes pénuries dont elle souffre mais il demande à ses membres et citoyens de ne pas attendre de se rendre à un point de mécontentement pour le contacter ou contacter la Ville de Val-d'Or. Aussitôt que quelque chose ne fonctionne pas, il faut en faire part aux personnes ressources. De cette façon, la Ville de Val-d'Or prendra plus facilement conscience de ce qui ne va pas.
- **Règlement sur les animaux domestiques** : M. Gignac indique qu'un chien du secteur de Vassan a mordu un citoyen. Une loi qui favorise la protection des personnes existe concernant les animaux domestiques. Lorsqu'un animal vient à l'encontre de celle-ci, un individu du service des permis et inspections de la Ville de Val-d'Or, un agent de la Sûreté du Québec et un responsable de la SPCA doivent être mobilisés pour venir à une entente concernant le sort de l'animal. Comme cette loi est récente, les trois groupes énoncés n'étaient même pas au courant. Dans la situation actuelle, l'inspecteur de la Ville a informé M. Gignac que le chien a été évalué le 8 juin dernier par un vétérinaire spécialiste en comportement animal et le dossier est désormais du côté de la SQ. Nous n'avons donc plus d'informations à ce sujet.
- **Pétition Route 111 et Chemin St-Edmond** : La demande d'installation d'une voie de contournement a été refusée. M. St-Jules indique que le sujet pourrait être amené à nouveau au conseil de ville de la Ville de Val-d'Or pour que la décision soit reconsidérée. Mme Nicole Guilbert propose de faire le suivi de la pétition envoyée au MTQ auprès du Ministre Dufour et auprès du conseil de ville de Val-d'Or tel que suggéré par le MTQ. Elle est appuyée par Mme Annick Blanchet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-03

- **Demande d'éclairage du stationnement du Parc Harricana** : Les lampadaires ont été installés.
- **Budget du conseil de quartier** : Les chèques ont été envoyés par M. St-Jules aux organismes qui en avaient fait la demande.
- **Abat-poussière** : L'épandage de l'abat-poussière en ruralité est normalement faite environ deux fois par année. Les citoyens présents indiquent que la poussière est encore très présente, M. St-Jules indique qu'il s'est donc assuré que les travaux publics soient au courant de la situation, et ils lui ont répondu qu'ils vont évaluer le tout.
- **Chemin St-Edmond en général** : Une sensibilisation a été faite à ce sujet par M. St-Jules auprès de la direction générale de la Ville de Val-d'Or. Mme la directrice générale invite les citoyens mécontents à directement communiquer avec les travaux publics.

- **Crainte concernant la circulation accrue suite aux travaux du MTQ sur Chemin St-Edmond** : Le MTQ assure la population qu'il prendra les mesures nécessaires pour ne pas que des problèmes de circulation se produisent en lien avec les travaux.
- **Affiche Attention à nos enfants** : La demande a été envoyée au MTQ, M. St-Jules attend un retour de sa part à ce sujet.

5- Vision Vassan

Une assemblée générale annuelle a eu lieu le 22 mai dernier. Certains des administrateurs ont décidé de se retirer de l'organisation, ce qui fait en sorte qu'il y a désormais des postes vacants au conseil de Vision Vassan. M. St-Jules tenait simplement à informer les membres du conseil dans l'éventualité où une personne serait intéressée. M. Gaétan Gignac propose une résolution de remerciements et de félicitations aux administrateurs sortant de Vision Vassan, appuyé de Mme Nicole Guilbert

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-04

6- Budget : Petite caisse

M. St-Jules informe les conseillers qu'il reste désormais un total de 875\$ dans la petite caisse du conseil de quartier de Vassan suite aux différents achats et financements effectués.

7- Demandes des citoyens du quartier

- a) **Lotissement terrain de l'ancienne municipalité** : Un citoyen, M. Leblanc, se demande si un terrain acheté à l'époque de l'ancienne municipalité bénéficie d'un droit acquis en ce qui a trait au lotissement. M. St-Jules prend les informations en note et demande à M. Frédéric Bisson de récupérer les coordonnées de M. Leblanc. Un suivi sera fait auprès de lui lorsque le conseil aura plus d'informations à ce sujet.
- b) **Permis pour nouvelles constructions** : M. Leblanc aimerait savoir pourquoi la réglementation est la même pour une région rurale ou une région urbaine concernant la construction de bâtiments sur un terrain. Il considère que les règlements devraient être différents d'un secteur à l'autre puisque la réalité est différente et les terrains sont généralement beaucoup plus grands en ruralité. Les membres du conseil sont d'accord avec le point soulevé par M. Leblanc. Il est donc proposé par M. Gignac, appuyé de M. St-Arnaud, de demander l'amendement au règlement sur le nombre de bâtiments admissibles sur un terrain en fonction de la grandeur de celui-ci dans le secteur rural de la Ville de Val-d'Or.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-05

- c) **Rôle d'évaluation du secteur de Vassan** : Un citoyen présent aimerait recevoir un compte-rendu annuel des investissements dans le secteur. M. St-Jules commence par différencier le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisation. Il ajoute ensuite qu'il pourra fournir le programme triennal d'immobilisation à M. Leblanc, pour qu'il soit au courant des différents travaux qui auront lieu.
- d) **Horaire de la niveleuse** : M. Guay se demande s'il y a un horaire officiel pour la niveleuse avec un calendrier accessible aux citoyens afin d'éviter les mécontentements. Si ça existe, il demande à ce que ce soit indiqué sur le site web de la Ville de Val-d'Or au lieu d'attendre que des citoyens frustrés la contactent. M. St-Jules indique qu'il va s'informer à savoir si ça existe ou non et si ça n'existe pas, s'il y a une possibilité d'en créer une.
- e) **Coupe d'arbres** : Un citoyen s'informe de la réglementation concernant la coupe d'arbres sur un terrain. Il indique avoir souvent coupé ses arbres mais avoir pris connaissance de la réglementation seulement récemment grâce à une publicité de la Ville de Val-d'Or à la télévision. Il se questionne donc s'il a besoin d'un permis pour couper les arbres sur son

terrain si c'est pour chauffer sa maison. M. St-Jules lui répond qu'il va s'informer et lui revenir dès que possible.

- f) **Pont du Chemin Duval** : Un citoyen se demande quand est-ce que le pont du chemin Duval sera réparé. M. St-Jules n'a pas l'information exacte, il va donc s'informer auprès du département concerné à la Ville de Val-d'Or et lui revenir.
- g) **Demande d'une bibliothèque de rue à Vassan** : Selon Mme Annick Blanchet, de nombreuses personnes sur le chemin St-Edmond seraient intéressés à ce que le secteur reçoive une bibliothèque de rue cet été au centre communautaire St-Edmond. M. St-Jules s'informerait pour savoir qui est la personne à contacter pour faire la demande et reviendrait par la suite à Mme Blanchet, qui sera responsable de faire la demande.
- h) **Demande de connexion WI-FI au Centre communautaire St-Edmond** : Lorsque la rencontre a lieu au centre communautaire St-Edmond, les participants n'ont pas accès à une connexion wi-fi, ce qui serait nécessaire pour les membres du conseil. Il est donc proposé par Mme Nicole Guilbert, appuyée par Mme Annick Blanchet, de faire installer un système de connexion wi-fi au centre communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-06

- i) **Restriction ruisseau Richard** : Suite à une étude hydraulique réalisée par le MTQ et une visite de terrain par un technicien forestier de la MRC, le 19 mai 2022, plusieurs restrictions affectant le libre écoulement de l'eau du Ruisseau Richard ont été identifiées. L'étude hydraulique indique que le rendement des 2 ponceaux (#135) sous la route du Chanoine Richard est déficient. Ce qui se traduit par un écoulement en charge de ces deux ponceaux (1500mm et 1200mm de diamètre). Si on y ajoute les conditions rencontrées lors des crues printanières, le libre écoulement des eaux du Ruisseau Richard est affecté. La visite de terrain a permis de constater plusieurs décrochages des rives du Ruisseau Richard qui ont modifié sa largeur et son lit ainsi que d'obstruer ces ponceaux.

Demandes :

1. Que des correctifs soient apportés au ponceau #135;
2. Que des dégagements en aval/amont du ponceau #135 soient réalisés à chaque printemps jusqu'à ce que les correctifs soient réalisés;
3. Qu'un nettoyage soit réalisé du Ruisseau Richard à partir de la route 111 (P22-P23 aval) jusqu'à un ponceau simple de 46" de diamètre (anciennement 48"), localisé à 500m de la route soit réalisé;
4. Que le poteau d'identification #135 soit relocalisé ailleurs qu'en face du ponceau de 1500mm;
5. Que le pont en bois en aval du ponceau #135 soit retiré/modifié afin de ne pas influencer le libre écoulement de l'eau;
6. Enlever la dam de castor en aval du ponceau #135 sur le Ruisseau Richard.

Cette résolution est proposée par M. St-Arnaud, appuyé de M. Gignac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-07

- j) **Règlement 2014-14 tiret 2** : Cette réglementation interdit aux habitants de Val-d'Or d'habiter une roulotte lorsqu'elle est stationnée sur un terrain privé. M. Gignac propose un amendement de cette réglementation pour les régions rurales pour une certaine période de l'année afin de permettre aux invités de dormir dans une roulotte. Il ajoute que même si c'est seulement autorisé un mois en été, ça pourrait permettre d'organiser des réunions familiales durant cette période en prenant en considération que les invités puissent dormir

dans la roulotte. M. Gignac, appuyé de M. St-Arnaud, propose que le règlement soit modifié en ruralité et que la Ville de Val-d'Or ait une certaine tolérance en saison estivale pour que des invités puissent s'installer dans des roulettes sur des terrains privés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-08

- k) Pavage du rang de la plage :** M. Gignac indique qu'il faudrait refaire le pavage du rang avec du bitumineux de macadam même si ça implique une augmentation des taxes pour les prochaines années parce que le chemin actuel est difficile pour les voitures. M. Gignac propose de débiter un processus de sondage pour demander le pavage du Rang de la plage avec du bitumineux de macadam, selon les procédures de consultation et de financement prévus par la Ville de Val-d'Or. Il est appuyé par M. St-Arnaud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-09

- l) Collecte des encombrants :** Il est proposé par M. Gignac, appuyé de M. St-Arnaud, de faire pression auprès de la MRC de la Vallée de l'Or pour qu'elle fasse tout le ramassage des encombrants qui n'a pas été faite dans le secteur de Vassan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-10

- m) Ponts :** Le conseil de quartier voudrait manifester ses inquiétudes quant à la sécurité des trois ponts du secteur pour les usagers, dont l'entretien du Pont Harricana qui présente des faiblesses. M. Gignac propose qu'une demande soit faite à la Ville de Val-d'Or pour qu'une analyse et un suivi soit fait sur l'état des ponts du secteur Vassan. Il est appuyé par Mme Nicole Binet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-11

8- Varia

Aucun point à ajouter dans cette section.

9- Questions et interventions du public

Aucune intervention du public.

10- Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu mardi le 13 septembre 2022, au Bistro de Vassan.

11- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Annick Blanchet, appuyé de Mme Nicole Binet, de lever la séance à 21 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION VA2022-06-12

FRÉDÉRIC BISSON
Secrétaire d'assemblée